

NEWSLETTER N°6

JUIN 2023



Ce qu'il s'est passé ...



Journée Santé Bien-être

Vendredi 07 avril, la CPTS était présente sur la journée Santé Bien-être organisée par le collectif santé social "La botss" de Langogne.

Ce fut l'occasion de sensibiliser la population à la place du sucre dans notre alimentation et à ses conséquences sur la santé (obésité, diabète ...)

Notre livret de conseils diététiques et recettes gratuit (réalisé en collaboration avec la MSA - sécurité sociale agricole) a reçu un très bel accueil de la part des participants.

Formation Protocole de coopération

La CPTS met en place le protocole de coopération national pour la prise en charge de la pollakiurie par les IDE et les pharmaciens d'officine sur son territoire.

C'est dans ce cadre que 3 sessions de formation ont été organisées avec le Dr Elodie Repole, médecin généraliste à Saint-Etienne-du-Valdonnez et référente de

la mission 1 « Améliorer l'accès aux soins » et le Dr Lucile Coulomb, médecin généraliste à Rieutort-de-Randon :

- Le jeudi 13 avril à Langogne
- Le Mardi 18 avril à Saint-Etienne-du-Valdonnez
- Le vendredi 12 mai à Langogne pour les infirmier.ères du Centre de Soins.

Cette formation s'est déclinée en deux parties :

- Partie 1 en distancielle : Prise de connaissance du protocole par le délégué et Formation à distance du délégué (2h) en suivant les 3 étapes du support de formation : éléments de formation, test de lecture, évaluation + Envoi de ce support sous forme nominative à la CPTS
- Partie 2 : Séance collective de formation en présentiel (2h) avec reprise du support pour questions éventuelles et retours des réponses si besoin, apprentissage de l'examen clinique (percussion fosses lombaires et interprétation de BU) et réalisation de cas cliniques.

34 professionnels de soin ont été formés et sont prêts à conventionner avec le médecin délégué de leur secteur.

Un nouveau décret en mars 2023 a permis de prolonger de façon définitive les prérogatives d'extension de ce protocole sur les CPTS. Malheureusement, ce décret ne reprend pas les modalités de rémunération qui sont de fait en attente de la parution d'un prochain arrêté. Les discussions sont en cours entre la CNAM et le Ministère de la Santé. Nous espérons tous une issue rapide. Dans l'intervalle, les inclusions dans le protocole pourraient être rémunérées de façon rétro active.

Solrée d'Information sur l'Insuffisance Cardiaque

Jeudi 11 mai , la CPTS organisait une soirée d'échanges autour de l'insuffisance cardiaque et du dispositif PRADO à Rieutort de Randon

L'intervention du Dr Bernard LAUGAUDIN, cardiologue libéral et hospitalier à l'hôpital Lozère sur le site de Marvejols, fut très appréciée. La richesse des échanges nous amène à l'automne à organiser une soirée sur le PRADO IC avec la collaboration de la CCSS. A suivre ...

Merci aux différents professionnels d'avoir répondu présents à cette invitation et d'être venus jusqu'à nous malgré la distance !



Journée de dépistage des Hépatites et du VIH

Le Mercredi 31 mai s'est déroulée une **journée de dépistage** des Hépatites et du VIH à LANGOGNE dans **le Bus de la Croix Rouge!**

La CPTS ainsi que plusieurs structures (Croix-Rouge française Lozère, Contrat Local de Santé du Haut Allier, Espace Kalipolys, CSAPA AF 48, CEGIDD CH MENDE et Le Planning Familial 48) étaient **partenaires de cette action à l'initiative de la Coordination Hépatites Occitanie (COHEP).**

En plus des dépistages, plusieurs stands d'information en santé sexuelle ont été mis en place par les partenaires présents.

Une trentaine de dépistage a été réalisée sur cette action.



Diabète tour

Le **mercredi 07 juin**, la CPTS organisait une action de prévention diabète **sur le marché de Meyrueis**.

Au programme plusieurs **stands de prévention** animés par des professionnels de santé de Meyrueis et du territoire de la CPTS.

Les **animations ludiques** ainsi que les livrets de conseils diététiques et de recettes ont rencontré un grand succès auprès de la population Meyrueisienne !

Merci à la **population** pour son accueil, à **la Mairie** pour la mise en place du matériel et pour la communication. Pour finir merci **aux professionnels** de santé pour leur investissement !

Vous pouvez **télécharger le livret de conseils diététiques et recettes** que nous avons réalisé pour cette action : [Cliquez ici !](#)



ICOPE: Journée de prévention POUR LES + DE 60 ANS

Les vendredis 09 et 16 juin, se sont déroulées **deux journées de prévention pour les + de 60 ans à la Maison de Santé de Langogne !**

Grâce à un test simple, rapide et gratuit, les professionnels de santé ont fait le point avec les séniors sur leurs capacités essentielles: audition, nutrition, mobilité, vision, humeur et mémoire.

Ce test est issu du [programme de prévention de la dépendance ICOPE de l'OMS](#) ! La CPTS développe ce programme sur tout son territoire.

L'objectif de cette démarche est de maintenir la bonne santé des plus de 60 ans en repérant les fragilités avant qu'elles ne s'installent.

[Ces deux journées ont permis de tester plus de 40 séniors !](#)

Une évaluation plus approfondie (étape 2 du programme ICOPE) sera proposée aux personnes présentant des fragilités. Pour les autres, nous leur donnerons rendez-vous dans 6 mois pour refaire une évaluation de leurs capacités !

[Si vous souhaitez participer au programme ICOPE](#) et réaliser le repérage des 1er signes de fragilité (step 1) dans l'exercice de votre pratique, alors contactez Emeline BORN, coordinatrice de la CPTS et animatrice ICOPE par mail (cpts.sourcesdelallier@gmail.com) ou par téléphone (06 76 99 68 13).



Ce qui est à venir ...

Parcours de soins global après le traitement d'un cancer

Dans le cadre de la Mission 2 « Organiser les parcours pluri-professionnels », le CPTS met en œuvre un [parcours de soins global après le traitement d'un cancer](#).

En fonction des besoins du patient, ce parcours est individualisé et modulable. Il peut comprendre des consultations diététiques, des consultations psychologiques et des séances d'activité physique adaptée avec un enseignant APA. D'autres types de séance pourront également être financés en fonction des ressources du territoire (éducateurs sportifs, sophrologues, psychomotriciens et ostéopathes).

Ce parcours est indiqué pour les patients en fin de traitement actif du cancer. Il s'adresse donc aux patients en rémission ou guéris dans l'année qui suit la fin des traitements actifs.

Il est prescrit par le service d'oncologie ou le médecin traitant et propose un forfait de 405€ par patient, soit 9 séances (3 par discipline : diététique, psychologie et Activité Physique Adaptée).

Une partie de ce forfait (180€) sera potentiellement financé par l'ARS Occitanie dans le cadre d'un Appel à Projet pour lequel la CPTS a candidaté (réponse fin juin).

Les médecins souhaitant prescrire ce parcours doivent contacter Emeline BORN, coordinatrice de la CPTS par mail (cpts.sourcesdelallier@gmail.com) ou par téléphone (06 76 99 68 13).

Lancement d'un projet pilote lien ville hôpital

Dans le cadre de la Mission 1 du projet de santé, "Améliorer l'accès aux soins", la CPTS met en place sur son territoire un projet pilote sur le lien Ville-hôpital. Ce projet, déployé sur toute l'Occitanie, fait l'objet d'une collaboration entre notre CPTS, le service des Urgences de l'Hôpital de Mende et E-santé.

Il prévoit le déploiement de fiches de liaison entre les professionnels libéraux et les professionnels hospitaliers. Cette disposition a pour but de faciliter le recueil d'informations nécessaires pour une prise en charge optimale du patient et ainsi d'optimiser le temps médical/paramédical. Elle permettra également d'assurer une continuité des soins optimale lors de la sortie d'hospitalisation du patient (avec notamment anticipation des moyens humains et des traitements/soins spécifiques nécessaires en sortie d'hospitalisation).

Cette phase pilote avec le service des urgences permettra de valider l'utilité et la faisabilité de ce projet pour son extension à l'ensemble des professionnels de santé de la CPTS et des services de l'hôpital.

Le métier d'assistant médical



Les missions de l'assistant médical

C'est le médecin qui choisit les missions qu'il confie à l'assistant médical, dans le respect du référentiel :

A titre indicatif, voici ce que peut faire un assistant médical :

- **des tâches de nature administrative** : elles consistent en des missions sans lien direct avec le soin, comme par exemple : l'accueil du patient, la création et la gestion du dossier informatique du patient, etc.
- **des missions en lien avec l'activité médicale au cabinet** : préparation et déroulement de la consultation (aide à l'habillage, au déshabillage, prise de constantes...) ; préparation et aide à la réalisation d'actes techniques.
- **des missions d'organisation et de coordination** : les assistants médicaux peuvent remplir une mission de coordination notamment avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge des patients.

Qui peut être assistant médical ?

Cette fonction peut être assurée aussi bien par d'actuels aides-soignants, infirmières, secrétaires médicales ou tout autre profil souhaitant suivre cette voie professionnelle.

Après leur embauche, les assistants médicaux ont 2 ans pour engager la formation et 3 ans pour obtenir leur Certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant médical ou, pour les infirmiers, auxiliaires de puériculture, aides-soignants déjà diplômés, une attestation de Formation d'adaptation à l'emploi (FAE) dans le champ de l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical.

Une aide à l'emploi est ouverte aux médecins libéraux, sous certaines conditions.

L'emploi d'assistant médical est facilité par le versement d'une aide financière par l'Assurance Maladie.

Tous les médecins libéraux peuvent bénéficier de cette aide à l'emploi, dès lors qu'ils exercent en secteur 1 ou en secteur 2, avec engagements de modérations tarifaires (médecins adhérents à l'Optam – Optam-CO). Des aménagements spécifiques au contrat peuvent aussi être proposés au médecin en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Le médecin a le choix de recruter l'assistant médical directement ou par l'intermédiaire d'un groupe de médecins libéraux ou d'une structure organisée en groupement d'employeurs.

La PASS Permanence d'Accès aux Soins



Un **dispositif adapté aux personnes en situation de précarité** afin de leur faciliter l'accès au système de santé et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Les missions de la PASS

- Faciliter l'**accès aux soins** des populations les plus fragiles
- Permettre une approche globale de la **santé physique et mentale**
- Favoriser le **retour aux dispositifs sanitaires et sociaux** de droit commun
- Favoriser l'implication de l'**ensemble des acteurs du territoire** aux problématiques des populations les plus fragiles
- Développer et/ou **participer à des actions de prévention.**

Le référentiel des PASS de juin 2013 précise la définition du public accueilli :

« C'est un **patient en situation de précarité qui a besoin de soins externes et qui ne peut y accéder:**

- En raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude
 - Pour d'autres raisons d'ordre social : patient désocialisé, ayant des difficultés à s'orienter, devant être accompagné dans son parcours de soins
- ».

Le service de la PASS est rattaché au **pôle de santé publique de l'hôpital Lozère.**

Son fonctionnement est assuré par une équipe socle :

- Un **médecin** référent : Docteur PUTOD
- Une **assistante socio-éducative** rattachée au service social hospitalier avec un temps partagé entre Mmes BUFFIERE, CHAUSSE, ROUSSON
- Une **infirmière** : Mme GAL remplacée par Mme PAULHAC

Depuis l'instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS), l'objectif est de **faire face au développement de nouvelles formes de précarité par la prise en charge des personnes migrantes** nécessitant un accompagnement spécifique et en favorisant « l'aller vers » pour les publics les plus éloignés du système de santé.

Si vous souhaitez solliciter les services de la PASS pour un de vos patients, **contactez l'infirmière, Mme Paulhac, au 0466494682.**



CPTS Terre des Sources
Lozère EST

route de la tuilerie, 48300, Langogne

cpts;sourcesdelallier@gmail.com

06 76 99 68 13

[Se désinscrire](#)

